

Le directeur académique des services de l'Education Nationale du Lot

Service

DE. PRIV

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 914-4 ; R914-5, R. 914-6 ; R. 914-10-1 et R. 914-10-2 ;

Vu le décret n°2018-235 du 30 mars 2018 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs des maîtres des établissements d'enseignement privé sous contrat ;

Dossier suivi par
Christel CHANTRET
Téléphone
05 67 76 53 84
Fax
05 67 76 53 40
Mél

Vu l'arrêté du 28 février 2018 fixant la date de constatation des effectifs déterminant le nombre de sièges des représentants des maîtres aux commissions consultatives mixtes des établissements d'enseignement privés sous contrat au 06 avril 2018

Vu l'arrêté du 18 mai 2018 fixant le nombre de membres de la commission consultative mixte départementale du Lot

ia12-depriv@ac-toulouse.fr

Vu l'arrêté du 23 mai 2018 fixant les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour la détermination du nombre de représentants du personnel au sein de la commission consultative mixte départementale du Lot

279 Rue Pierre Carrère
BP3117
12031 RODEZ CEDEX 9

Vu l'arrêté du 17 septembre 2018 relatif aux représentants des chefs d'établissement d'enseignement privé sous contrat.

Vu le procès-verbal du dépouillement des scrutins organisés le 06 décembre 2018, pour le renouvellement des représentants des maîtres à la commission consultative mixte départementale du Lot.

ARRETE

Article premier

Sont nommés pour une période de quatre années à compter du 1^{er} janvier 2019

Président et membres de la commission consultative mixte départementale du Lot chargés d'exprimer un avis sur le classement indiciaire des maîtres de l'enseignement primaire privé sous contrat avec l'Etat

1 – Président

Xavier PAPILLON
Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education Nationale du Lot

2 - Membres



Représentants de l'autorité académique :

2.1.1 - Titulaires

GIRAUD Anne – IEN CAHORS 2
PORTENART Christophe – IEN FIGEAC

2.1.2 – Suppléants

CHAUVEAU Olivier – Secrétaire général
2/2 ILKOW Françoise – AAE– DSDEN du LOT

2.2 - Représentants des maîtres contractuels ou agréés de l'enseignement primaire privé et des maîtres agréés des classes spécialisées sous contrat accueillant des enfants et adolescents handicapés :

2.2.1 Titulaires

CAILLARD Noëllie - Professeure des écoles – Ecole privée Saint Etienne à Cahors
MARTIN Fabienne - Professeure des écoles – Ecole privée Saint Etienne à Cahors

2.2.2 - Suppléants

MORER Béatrice – Professeure des écoles – Ecole privée Saint Etienne à Cahors
LOUBET Carole - Professeure des écoles – Ecole privée Saint Gabriel à Cahors

2.3 – Représentants des directeurs d'établissement du 1^{er} degré privé sous contrat

2.3.1 Titulaires

ARTIGAS Marie-Hélène – directrice – Ecole privée Saint Gabriel à Cahors
MONTILLET Nicole – directrice – Ecole privée Saint Etienne à Cahors

2.3.2 – Suppléants

CHERMETTE Véronique – directrice – Ecole privée d'Alvignac

Article second

Le secrétaire général de la DSDEN du Lot est chargé de l'exécution du présent arrêté.

CAHORS, le 10 décembre 2018

L'inspecteur d'académie
directeur des services départementaux
de l'Education Nationale du Lot

Xavier PAPILLON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Xavier Papiillon', written over the printed name.